

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2022/040

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt deux, le deux juin à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeannine VIDAL, Yves ESCAPE, Jean TELASCO, Blaise FONS, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Catherine MIFFRE, Laurent FOURMOND, Françoise CAMPREDON, Yannick COSTA, Carine DEVOYON, Joël PACULL, Marc BILLES, Karine CAROLA, Pascal-Henri BASSET, Laurence BARBERA, Nicolas OLIVE, Christian FALZON, Bertille MARTY.

Absents excusés : Pascale PUY, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Chrystèle CARLOS, Evelyne SARRAZIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (procuration à Jean-Paul BILLES), Jean-Pascal GARDELLE (procuration à Nathalie PIQUE), Xavier ROCA (procuration à Christian FALZON)

Secrétaire de séance : Jeannine VIDAL

Date de la convocation : 25/05/2022

REFECTION DE LA TOITURE ET DE LA FACADE
42 AV. DE LA RÉPUBLIQUE - AVENANTS AUX MARCHES DE
TRAVAUX

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture et de la façade de la maison 42 avenue de la République, il y aurait lieu de modifier les contrats en cours d'exécution via des avenants.

En effet, l'entreprise COREBAT en charge du lot 1 (toiture) n'a pas terminé ses prestations et ne répond pas aux convocations qui lui sont adressées pour clôturer son chantier. Une procédure amiable est en cours mais l'entreprise reste injoignable.

Afin de palier au défaut de COREBAT et terminer les travaux, il est proposé de confier à l'entreprise PIMENTEL, titulaire du lot n°2 (façades), la réalisation des prestations manquantes ou mal exécutées :

- Dépose souches de cheminées : non évacuation

- Solins en rive, 12 ml mal réalisés
- Réfection étanchéité gouttières : naissances mal réalisées
- Mise en sécurité des toitures : non réalisée
- Couverture rampante : réalisation des bas de pente coté patio (liaison couverture /murs) : mal réalisés
- Remplacement de la marquise intérieure, endommagée durant le chantier

Ces prestations représentent la somme de 3965 € HT.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant au marché de l'entreprise PIMENTEL, qui n'engendrera aucune plus-value au marché compte-tenu des déductions de prestations qui seront appliquées au lot n°1 de l'entreprise COREBAT.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie mercredi 1^{er} juin 2022 en mairie à 16h.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

► **APPROUVE** l'avenant comme exposé ci-après concernant le marché de travaux relatifs à la réfection de la toiture et la façade du 42 avenue de la République :

- Lot 2 – Gros-Œuvre/Façade - Société SARL PIMENTEL BTP, RD 85, lieu-dit El Pilou, 66270 LE SOLER : Plus-value de 3 965 € HT (Marché initial : 46 540,25 € HT)

► **PRECISE** que ces prestations feront l'objet de déductions au marché du lot n°1 (entreprise COREBAT) ;

► **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au BP 2022 de la Commune.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES.

Transmis en Préfecture le :

Affiché le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.